



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Saarland-Lorraine-Luxembourg-Rheinland-Pfalz-
Wallonie- Fédération Wallonie-Bruxelles -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Recommandation sur les villes intelligentes et un urbanisme durable

Le Conseil Parlementaire Interrégional,

- A. *estimant que les investissements dans le développement urbain durable sont une voie d'avenir pour la Grande Région ;*
- B. *qu'une gestion urbaine intelligente crée davantage d'emplois, des espaces urbains plus propres, plus flexibles et sûrs, ainsi que plus efficaces notamment au niveau des transports, de l'énergie et de la protection de l'environnement ;*
- C. *considérant que les investissements dans la reconversion de friches industrielles constituent un facteur de création d'emplois et d'innovation pour la Grande Région ;*
- D. *considérant que la connectivité et l'humain sont au cœur de la ville intelligente, qui se définit par l'investissement dans le capital humain et social, dans une communication innovatrice et participative, la co-création et le développement durable, de manière à résulter dans des modes de vie de qualité, respectueux de l'environnement ;*
- E. *considérant qu'en plus de la coopération avec les pôles universitaires et de recherche, les acteurs locaux sont un élément clé pour garantir le succès du développement d'espaces urbains durables ;*
- F. *considérant l'importance de positionner les espaces urbains de la Grande Région pour qu'ils soient en mesure de répondre aux défis et aux possibilités offertes par la société du savoir et de l'information et de favoriser l'essor de secteurs de pointe en s'appuyant sur le créneau de la ville intelligente comme levier d'avancement.*

Recommande, suite à la réunion conjointe de la Commission « Environnement et agriculture » et de l'Assemblée interparlementaire du BENELUX du 7 octobre 2016 à Esch-Belval :

1. d'augmenter la fluidité de tous les types de transports dans les espaces urbains (collectifs, alternatifs, individuels, intermodaux et de marchandises) et de favoriser une mobilité intelligente via un accès au transport multimodal, la planification d'itinéraires cyclables plus sûrs, la gestion des feux de signalisation pour une circulation plus fluide, la détection des places de parking disponibles et de bornes de recharge pour voitures électriques, etc.) ;

2. d'optimiser la mobilité des usagers en temps réel afin de permettre aux usagers de se déplacer plus efficacement en rendant disponible toute l'information pertinente (horaires des transports collectifs, chantiers, circulation, accidents, détours, entraves, etc.) ;
3. de promouvoir un environnement urbain intelligent (détection des fuites d'eau, suivi en ligne de la qualité de l'air, prévention locale et recyclage des déchets, gestion intelligente des eaux pluviales, etc.) ;
4. de promouvoir une gestion intelligente de l'énergie (immeubles intelligents, réseaux intelligents, compteurs intelligents, e-mobilité) ;
5. de développer en particulier des solutions d'éclairage éconergétiques des espaces urbains, basées par exemple sur la technologie LED et/ou l'énergie photovoltaïque ;
6. de favoriser une politique d'énergies renouvelables socialement responsable et de veiller à ce que le coût de l'énergie reste abordable pour les consommateurs, en particulier pour les habitants les plus démunis de la Grande Région ;
7. de miser sur le développement de bâtiment verts, ainsi que sur l'agriculture urbaine ;
8. de développer une infrastructure de télécommunications urbaines à très haut débit, tant par le recours à la fibre optique, qu'au développement de réseaux WIFI urbains, idéalement gratuits ;
9. d'accroître la disponibilité en mode numérique des services publics pour les citoyens et les entreprises ;
10. de mettre l'accent non seulement sur l'efficacité énergétique, les défis de la mobilité urbaine ou le développement d'infrastructures de communication, mais aussi de motiver le citoyen, les entreprises, les institutions publiques et les universités pour leur permettre de contribuer à la mise en place de la ville de l'avenir à travers l'innovation sociale, la mise en communication et l'inclusion numérique du citoyen ;
11. d'encourager les citoyens à créer des associations climatiques en vue de tendre vers une production énergétique locale, propre et financièrement abordable et une plus grande indépendance à l'égard de matières premières onéreuses ;

12. d'encourager des concours de création d'applications, de sites web ou de concepts d'ouverture de données des espaces urbains ;
13. de dynamiser les échanges transfrontaliers et interculturels et de développer des stratégies de planification urbaine adaptées à des milieux multiculturels permettant aux nouveaux résidents d'intégrer le marché de l'emploi ;
14. de promouvoir l'implantation de pôles d'innovation urbaine dans des zones défavorisées et de promouvoir l'inclusion et la participation de toutes les couches d'âge ;
15. de favoriser la coopération interurbaine sur l'ensemble de ces questions en particulier au niveau du réseau de villes transfrontalier "QuattroPole", dont l'objectif est de renforcer la valeur économique de la Grande Région.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse cette recommandation

- au Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique
- au Gouvernement de la Fédération Bruxelles-Wallonie
- au Gouvernement de la Wallonie
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement du Land de Sarre
- au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne
- au Gouvernement de la République française
- au Gouvernement du Royaume de Belgique
- à la Commission européenne
- au Parlement européen
- aux membres du Parlement européen de la Grande Région

Namur, le 9 décembre 2016